

Communiqué de presse concernant l'assemblée des délégués du 30.11.2011

Conduite pour la première fois sous la houlette du nouveau Président, M. Oswald Kessler, l'Assemblée des délégués de l'Interprofession du Gruyère a tenu ses assises le 30 novembre en prenant des décisions importantes pour l'année 2012.

Au préalable, l'IPG a une nouvelle fois salué l'accord de reconnaissance mutuelle des AOP et autres IGP entre l'Union européenne et la Suisse qui rentre en vigueur ce 1^{er} décembre. Il s'agit là d'une avancée importante pour la protection des aliments traditionnels dont le Gruyère AOC est un des fers de lance. Cet accord est un encouragement à poursuivre ce long combat qui vise à protéger ces différents produits sur tout le territoire mondial. Il y a déjà lieu de remercier chacun qui a contribué par son travail à ce premier aboutissement important.

L'assemblée des délégués a pris des décisions importantes pour poursuivre sa tâche dans un contexte légal propice. Ainsi, elle a adopté un document concernant le principe de la force obligatoire au niveau de la promotion de la qualité. Elle a également accepté un budget 2012 à même de répondre aux ambitions sur le marché du premier fromage de Suisse. Dans le même temps, elle a reconduit les différents contrats types garantissant la production du Gruyère AOC dans des conditions qualitatives et quantitatives optimales.

Le point central de l'assemblée a porté sur les quantités à produire en 2012 et les années suivantes. L'IPG a fait une analyse approfondie des différents marchés où le Gruyère AOC est présent. Dans ce cadre, il faut noter que les différents vendeurs se battent avec la plus grande vigueur pour contrecarrer la cherté du franc suisse. Ceci passe inmanquablement par des hausses de prix substantielles dont les conséquences sont incertaines. Le contexte économique général, avec la crise qui touche la plupart des pays où le Gruyère AOC est présent, n'incite pas la filière à tomber dans un optimisme béat. Malgré tout, en l'état, le marché fonctionne, ce qui permet de maintenir des stocks à un niveau encourageant.

Fort de cette réflexion, l'IPG a décidé de poursuivre sa gestion de production sur la base des quantités attribuées à chaque fromagerie en suspendant la quantité temporaire de 2% attribuée au début 2011. Elle a toutefois décidé de convoquer immédiatement au 29 février une nouvelle assemblée qui devra décider des quantités définitives à produire en 2012 ainsi que les perspectives pour les années futures.

L'IPG est convaincue que, grâce à la qualité de son produit, mais avant tout à la cohésion de sa filière qui respecte depuis plus de 12 ans les règles strictes mises en place, les quantités de Gruyère AOC pourront être augmentées. Toutefois ces échelons devront se faire dans le respect des règles du marché car 1% de surproduction est suffisant pour déstabiliser ce fragile édifice à l'instar de ce que vit de manière dramatique l'Emmentaler.

C'est dans cet esprit empreint de retenue mais où la rigueur est le maître mot que la filière du Gruyère AOC donne rendez-vous à ses consommateurs afin qu'ils continuent à déguster ce produit traditionnel de haute qualité.

Philippe Bardet, Directeur
079/317.82.61

Pringy, le 1^{er} décembre 2011